

<https://enseignants.se-unsas.org/Temps-de-travail-des-PsyEN-un-rapport-meprisant-et-inacceptable>



Enseignants de l'Unsa

Temps de travail des PsyEN : un rapport méprisant et inacceptable

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : jeudi 28 mars 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Un rapport de l'inspection générale des finances, dévoilée fin mars dans la presse, remet en cause le calcul du temps de travail des CPE et des PsyEN. Les rapporteurs exposent une analyse technocratique qui révèle avant tout une remise en cause des négociations antérieures et une profonde méconnaissance de nos métiers.

Voici le calcul simpliste appliqué pour nous démontrer que nous ne travaillons pas nos 1607 heures réglementées :

- 24 ou 27 heures dédiées à l'exercice de nos missions (selon la spécialité EDA ou EDO) : soit, en moyenne, 25h30 pour nos deux spécialités confondues.
- À ces 25h30, les rapporteurs ont la générosité de nous ajouter 4 heures dédiées à « l'organisation de [notre] activité... », ce qui porte à 29h30 notre emploi du temps hebdomadaire moyen !
- Ce qui, multiplié par 38 (la moyenne entre 37 et 39 semaines), donne environ 1118 heures annuelles.

Il est vrai que, à raison de 29h30 hebdomadaires de travail, nous sommes loin du compte des 1607 heures !

Nous en sommes réellement loin, mais pas comme l'entendent les rapporteurs de l'IGF : nous en faisons beaucoup plus, sans aucune forme de reconnaissance, qu'elle soit pécuniaire ou symbolique !

Se fier à ce rapport serait faire fi de notre décret statutaire (décret n° 2017-120 du 1er février 2017) dont l'article 3 définit nos missions et de l'arrêté du 9 mai 2017. Ces deux textes nous disent que l'exercice de nos missions (auprès des équipes éducatives, des élèves, en liaison étroite avec les familles et les enseignants...) représente 24 ou 27 heures. À l'exercice de nos missions s'ajoute « le temps de travail restant ». Mais oui, Monsieur le ministre : quand on a rencontré enfants, adolescents, parents, enseignants, partenaires extérieurs, etc... la journée n'est pas terminée !

En effet, il nous reste « le secrétariat administratif et la tenue des dossiers, la rédaction des écrits psychologiques (établissements de protocoles, cotation, comptes rendus et interprétation), la préparation des bilans et des réunions de synthèse, la consultation de documentation professionnelle, les activités d'études et de recherche ».

Qui, parmi nous, a déjà réussi la prouesse de faire tenir tout cela en seulement 4 heures ?

Le rapport stipule notamment que nous perdons de précieuses heures en temps de trajet. Qu'à cela ne tienne ! Voici une recette toute simple qui a, de tout temps, donné de bons résultats : augmenter les personnels et ils seront moins dispersés entre leurs multiples établissements ! Ce qui nous éviterait surtout une surcharge de travail et des frais inhérents à ces déplacements et non-remboursés.

Les rapporteurs suggèrent d'étendre le nombre d'établissements couverts dans les zones où la proportion d'élèves nécessitant un suivi est plus faible que la moyenne ; et, a contrario, de prévoir un temps de présence effective plus important dans les établissements des zones où la proportion d'élèves nécessitant un suivi est plus forte que la moyenne... Et comment peut-on prévoir où les enfants et adolescents auront le plus besoin de nous ? Y aurait-il un algorithme permettant ces prévisions ? Aurions-nous raté l'option « boule de cristal » dans notre cursus universitaire pour ignorer ça ?

En conclusion, la production de ce rapport jette le discrédit sur l'activité des CPe et PsyEN.

Le SE-Unsa dénonce les interprétations erronées et injustes du temps de travail effectif de ces personnels. Nous demandons au ministère de ne pas se laisser aveugler par ces considérations comptables très contestables. Nous suivrons ce dossier avec l'Unsa Éducation et l'Unsa FP dans le cadre des discussions autour de la réforme de la

Fonction publique.

Le SE-Unsa appelle les collègues à s'associer aux journées de mobilisation intersyndicales du 30 mars et du 9 mai afin de faire entendre leur voix.

>> Lire notre article [Temps de travail des CPE : une rapport méprisant et inacceptable](#)